CODE ÉTHIQUE

VERSION 2018

We empower your day

MESSAGE DU PRÉSIDENT p.3

PRINCIPES ÉTHIQUES PARTAGÉS PAR ELIS p.4

APPLICATION DU CODE ÉTHIQUE ET RÔLE DES COLLABORATEURS
- À qui ce Code est-il applicable ? p.5
- Quel est le rôle des collaborateurs en matiere d'éthique ? p.5

NOS RÈGLES DE CONDUITE
- Protection des salariés
  - Respect des personnes p.6
  - Respect de l'hygiène et de la sécurité p.7
- Agir avec intégrité, responsabilité et exemplarité avec l'ensemble des parties prenantes
  - Respect des partenaires p.8
  - Partenaires économiques p.8
  - Loyauté des pratiques / politique d'achat p.8
  - Respect de la libre concurrence p.9
  - Lutte contre la corruption et le trafic d'influence p.10
  - Prévention des conflits d'intérêts p.11
  - Représentation d'intérêts (*Lobbying*) p.12
  - Documents financiers p.12
  - Protection des données à caractère personnel p.12
- Protection du patrimoine
  - Protection des actifs p.13
  - Respect de la confidentialité p.13
  - Protection et valorisation de l'image du Groupe p.15
- Limiter les impacts environnementaux p.16

DISPOSITIF D'ALERTE p.17

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Elis est le leader en Europe et en Amérique latine de la location et de l'entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements d'hygiène et de bien-être et joue un rôle de pionnier dans son secteur d'activité. Cette position de leader récompense le travail de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs d'Elis et nous amène également à respecter un certain nombre d'engagements pour être une entreprise éthique, responsable et respectueuse de l'environnement.

Le succès et la croissance du Groupe sont basés sur le respect d'autrui, l'exemplarité, l'intégrité et la responsabilité.

Ces valeurs constituent l'ADN d'Elis depuis toujours et sont notre cadre de référence pour guider nos actions et inspirer nos choix.

A mesure que le Groupe se développe à travers le monde, et quels que soient nos fonctions et le pays dans lequel nous opérons, nous devons, dans l'intérêt d'Elis, continuer à promouvoir nos exigences les plus élevées en matière d'intégrité et partager nos valeurs avec nos collaborateurs et nos partenaires.

Le présent Code éthique ne saurait tout prévoir mais grâce au discernement et au sens des responsabilités de chacun, doit aider à rechercher et à prendre la bonne décision dans une situation donnée dans le respect des lois et des règlements en vigueur dans chaque pays où le Groupe est présent.

Ce Code a vocation à constituer le socle sur lequel s'appuie l'ensemble des référentiels internes et des Codes adoptés par le Groupe, dont notamment la Charte Achats Responsables et Ethiques, le Code de déontologie boursière ou encore les moyens développés par le Groupe pour lutter contre les risques de corruption.

Chacun d'entre nous, quelle que soit sa position hiérarchique, son entité de rattachement ou sa sphère d'intervention géographique, doit être à la fois le promoteur et le gardien de ce Code éthique.

Je sais que je peux compter sur chacun d'entre vous pour que ces principes soient respectés.

Xavier Martiré
Président du Directoire

PRINCIPES ÉTHIQUES PARTAGÉS PAR ELIS

La conduite éthique et responsable de notre Groupe est un gage de succès et de pérennité.

Le respect d'autrui et une conduite exemplaire en toutes circonstances sont facteurs d'épanouissement pour tous les collaborateurs du Groupe.

Les principes partagés par tous les collaborateurs d'Elis peuvent se résumer ainsi :
- Agir avec intégrité, responsabilité et exemplarité,
- Respecter la dignité et les droits de chacun,
- Agir en acteur respectueux de l'environnement,
- Respecter les lois et règlements,
- Améliorer continuellement ses performances.

Le respect de ces principes et de ces valeurs contribuera à la notoriété positive du Groupe et à sa performance.

APPLICATION DU CODE ÉTHIQUE ET RÔLE DES COLLABORATEURS

A QUI CE CODE EST-IL APPLICABLE ?

Le Code éthique et ses principes s'appliquent à l'ensemble du Groupe Elis, à toutes les activités de celui-ci, que ce soit avec ses salariés ou dans la conduite des affaires avec ses fournisseurs, ses clients, parties-prenantes ou dans ses activités avec tout autre acteur.

Ce Code éthique (en ce compris ses déclinaisons mises en œuvre localement) s'applique dans toute relation humaine au sein du Groupe et à l'extérieur. Il montre également l'investissement d'Elis en matière d'environnement, car éthique et environnement sont indissociables.

S'agissant des fournisseurs et partenaires commerciaux, Elis entend les associer pleinement à sa conduite éthique et responsable. Dans le cadre notamment de sa Charte « Achats Responsables et Ethiques », Elis attend ainsi de ses partenaires qu'ils adoptent un comportement conforme à l'esprit du présent Code, en particulier dans le domaine des droits de l'homme et des conditions de travail par l'application des textes internationaux en vigueur.

QUEL EST LE RÔLE DES COLLABORATEURS EN MATIERE D'ÉTHIQUE ?

Les collaborateurs agissent en accord avec les principes éthiques du Groupe en toutes circonstances et quels que soient leur métier, leur niveau de responsabilité ou leurs interlocuteurs. En toutes circonstances, tous les collaborateurs du Groupe doivent observer les règlementations internationales, nationales, fédérales, locales et les règles de déontologie professionnelle relatives à leurs activités, ainsi que les politiques éthiques et de conformité du Groupe.

Chaque collaborateur doit prendre connaissance de ce Code éthique, s'engager à le respecter dans le cadre de ses activités et se conformer aux lois et règlements en vigueur applicables à sa fonction.

De son coté, Elis prendra toute mesure disciplinaire et engagera toute procédure judiciaire à l'effet de prévenir ou de stopper tout fait constituant une infraction aux dispositions du Code éthique.

Confronté à une question éthique, un collaborateur doit toujours se poser les questions suivantes:
- les lois et les règlements en vigueur sont-ils respectés ?
- les procédures internes sont-elles mises en œuvre ?
- le Code éthique est-il respecté ?
- dois-je consulter ma hiérarchie ?

L'éthique est de la responsabilité de tous et ce Code doit pouvoir aider chaque collaborateur à agir avec intégrité, le guider dans ses choix au quotidien et lui permettre de s'interroger sur l'attitude à adopter dans les situations délicates pouvant être rencontrées dans les relations internes comme externes. Le Code est disponible dans les langues des pays dans lesquels le Groupe est présent.

NOS RÈGLES DE CONDUITE

PROTECTION DES SALARIéS

- Respect des personnes

Le respect des personnes est une valeur fondamentale d'Elis : chacun se doit de contribuer à la cohésion du Groupe et Elis s'attache donc à mettre en œuvre des relations humaines et professionnelles de qualité et harmonieuses, tant hiérarchiques que fonctionnelles, c'est-à-dire, loyales et respectueuses de tous.

Soucieux du bien-être de ses collaborateurs, le Groupe veille au respect de l'ensemble des normes sociales applicables en droit du travail dans chaque pays où il est présent, ainsi que les grands textes internationaux tels que les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail et celles protectrices des droits de l'enfant.

Le Groupe est convaincu que son développement repose sur la qualité et l'implication des hommes et des femmes qui le composent et qu'un environnement de travail agréable et respectueux des individus profite à tous et est source d'une plus grande efficacité et productivité pour le Groupe.

Elis ne tolère aucune discrimination : le Groupe fait en sorte que chaque collaborateur puisse s'épanouir dans son travail sans qu'il ne fasse l'objet de discriminations, qu'elle concerne notamment son sexe, sa religion, ses origines, son âge, ses orientations sexuelles, son apparence physique, son état de santé, son handicap ou encore ses orientations politiques.

Elis prohibe tout comportement pouvant porter atteinte à la dignité de l'individu et en particulier tout agissement de harcèlement quel qu'en soit la forme.

Elis s'attache à promouvoir la diversité au sein de son organisation et considère les différences entre ses collaborateurs et partenaires commerciaux comme une richesse indispensable à la réussite d'un Groupe de dimension internationale.

Elis favorise l'égalité des chances pour chaque collaborateur ou candidat en matière de recrutement, d'accès à la formation, de rémunération, de protection sociale et mène une politique de ressources humaines visant à favoriser la promotion interne, la mobilité interne et l'évolution professionnelle à travers son programme de formation. Seules compétences, expérience et aptitudes professionnelles et personnelles sont prises en considération.

QUESTION/RÉPONSE

- *Une personne de mon service fait constamment l'objet de réflexions mal venues d'un autre collègue, notamment sur son physique. Même si ces réflexions sont faites sur le ton de la plaisanterie, je me sens embarrassé car je pense que cela blesse mon collègue. Que puis-je faire ?*

  L'attitude de votre collègue est contraire aux principes éthiques du Groupe en matière de respect des personnes. N'hésitez pas à faire part de cette situation à votre supérieur hiérarchique, à votre responsable ressources humaines ou au compliance officer via le dispositif d'alerte décrit ci-après qui pourront vérifier rapidement les faits et prendre si nécessaire les mesures correctives appropriées conformément à la réglementation applicable.

NOS RÈGLES DE CONDUITE

- Respect de l'hygiène et de la sécurité

Elis place la sécurité au cœur de ses préoccupations et veille à proposer à tous les collaborateurs du Groupe un environnement de travail sain et sûr en prévenant la survenance des accidents au travail, des blessures et maladies professionnelles.

Tout collaborateur doit pouvoir travailler dans un environnement qui ne présente pas de risque pour sa santé ou sa sécurité.

Elis respecte les règles en vigueur concernant l'hygiène et la sécurité au travail et prend toutes les précautions raisonnables afin de maintenir un environnement de travail respectueux de la législation.

Elis évalue régulièrement les risques physiques afin de mettre en place des mesures de prévention adaptées et s'engage à mettre en place des actions correctives en cas de réalisation d'un risque.

QUESTION/RÉPONSE

- *Dans mon usine, j'ai vu une situation qui me parait dangereuse pour les opérateurs de production qui travaillent sur un équipement. Que puis-je faire ?*

  Il faut immédiatement alerter votre supérieur hiérarchique, le responsable maintenance, le responsable des ressources humaines ou le compliance officer via le dispositif d'alerte décrit ci-après afin qu'ils prennent les mesures adaptées pour que les opérateurs de production travaillent en toute sécurité.

NOS RÈGLES DE CONDUITE

AGIR AVEC INTEGRITÉ, RESPONSABILITÉ ET EXEMPLARITÉ AVEC L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

- **Respect des partenaires**

Elis refuse tout compromis quant à l'intégrité qui doit, au quotidien, gouverner ses relations d'affaires et ses pratiques professionnelles.

L'honnêteté et l'intégrité doivent gouverner aussi bien les relations d'affaires que les relations interpersonnelles et les pratiques professionnelles quotidiennes. Il est essentiel et impératif que chacun et chacune agissent avec exemplarité en toutes circonstances et contribuent à promouvoir une culture d'intégrité.

- **Partenaires économiques**

Elis œuvre à développer des relations commerciales qui soient profitables à tous et qui puissent apporter des bénéfices durables à nos partenaires.

Elis mène une politique d'achats responsables en intégrant les exigences relatives au respect de l'environnement, au progrès social et au développement économique mutuel avec ses fournisseurs. Elis choisit objectivement ses fournisseurs en les traitant équitablement et en respectant des procédures d'appel d'offres pour tout achat d'importance significative.

Elis protège les informations confidentielles de ses partenaires, comme s'il s'agissait des siennes et s'engage à protéger les données personnelles de ses partenaires, à ne pas les céder, à ne pas les utiliser sans autorisation préalable et à les stocker conformément à la réglementation applicable.

Elis respecte l'ensemble de ses engagements vis-à-vis de ses partenaires et veille à maintenir une haute exigence d'honnêteté, de loyauté et de respect des droits humains.

- **Loyauté des pratiques / politique achats**

Le Groupe s'attache à entretenir avec ses fournisseurs des relations équitables et loyales.

Dans tous les pays où il est présent, le Groupe s'efforce de respecter et de faire respecter par ses fournisseurs les différentes lois et réglementations en vigueur et d'appliquer au quotidien les valeurs énoncées dans le présent Code éthique.

A cet effet, Elis demande à chacun de ses fournisseurs de s'engager à des pratiques de commerce responsables et éthiques, au travers notamment de sa Charte Achats Responsables et Ethiques annexée aux contrats d'achats conclus avec ses fournisseurs stratégiques et accessible sur le site Internet d'Elis : www.corporate-elis.com. Ainsi, par le biais de sa Charte Achats Responsables et Ethiques, Elis requiert entre autres de ses fournisseurs qu'ils respectent le Code de l'Organisation Internationale du Travail et les règles relatives à la protection des droits de l'enfant.

NOS RÈGLES DE CONDUITE

En outre, dans sa Charte Achats Responsables et Ethiques, Elis encadre strictement le recours à la sous-traitance en interdisant à ses fournisseurs de sous-traiter tout ou partie du marché qui leur est confié sans son accord écrit.

Elis accompagne le déploiement de cette Charte Achats Responsables et Ethiques auprès de ses fournisseurs stratégiques par le biais notamment d'audits périodiques des fournisseurs afin de s'assurer de la bonne application par ces derniers des principes édictés dans ladite charte.

- **Respect de la libre concurrence**

Elis croit à la concurrence libre, ouverte et loyale, facteur de progrès économique et social s'exerçant tant sur les prix que sur la qualité et l'étendue de l'offre, dans l'intérêt du consommateur et du client final.

Le Groupe entend se conformer aux règlementations applicables en matière de concurrence sur chaque marché où il exerce une activité.

QUESTION/RÉPONSE

- *Lors d'une conférence, l'un de nos concurrents me propose de nous mettre d'accord sur la répartition de certains marchés. Que dois-je faire ?*

Que ce soit dans le cadre de réunions professionnelles ou en dehors de votre travail, vous ne devez jamais discuter de sujets ou procéder à des échanges d'informations en violation des lois et règlements en matière de concurrence ou dans tout autre domaine. Si vous vous retrouvez dans une telle situation, retirez-vous de la discussion. N'hésitez pas à consulter le service juridique pour vous informer des lois et règlements applicables en la matière.

NOS RÈGLES DE CONDUITE

- Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

Elis applique un principe de zéro tolérance dans l'ensemble du Groupe en matière de lutte contre la corruption, qu'elle soit active ou passive (à savoir que l'on soit corrupteur ou corrompu), publique ou privée. Le Groupe condamne fermement toute forme de corruption et de trafic d'influence, tant dans le cadre de relations avec les entités publiques que dans le cadre de relations privées avec ses différents partenaires, et s'engage pleinement dans la lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

La corruption se définit comme le fait, pour une personne publique ou privée (qu'il s'agisse notamment d'une société ou d'un particulier), de solliciter, d'accepter, d'offrir ou de donner, directement ou indirectement, un avantage, en vue d'accomplir, de retarder ou d'omettre d'accomplir un acte qui affecte l'exercice normal d'une fonction.

Le trafic d'influence se définit comme le fait pour une personne de solliciter ou d'agréer, à tout moment, directement ou indirectement, un avantage quelconque, pour lui-même ou pour autrui, pour abuser ou avoir abusé de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable.

Elis attend ainsi de tous ses collaborateurs qu'ils:

- n'acceptent ni ne proposent rien -qu'il s"agisse d'espèces, d'une réduction de prix, d'un cadeau, d'une invitation, d'un service ou d'un avantage de quelque nature que ce soit, en ce compris le mécénat d'entreprise ou le parrainage (sponsoring)- qui puisse être interprété comme ayant une influence sur ou qui puisse avoir pour effet d'influencer le bénéficiaire ou certaines décisions d'affaires;
- n'offrent ou n'acceptent que des cadeaux ou invitations autorisés par la Procédure Cadeaux, Invitations, Donation ou Sponsoring adoptée par le Groupe (ou ses déclinaisons locales) ;
- n'effectuent aucun paiement de facilitation, désignant le versement de sommes modiques à des agents administratifs afin notamment de débloquer ou d'accélérer le traitement de certains services administratifs courants, ou
- n'utilisent jamais les fonds ou les actifs du Groupe pour procéder, directement ou indirectement, à quelque versement que ce soit au profit d'un parti politique ou d'une personne ayant ou cherchant un mandat électif.

QUESTION/RÉPONSE

- *Dans le cadre de la signature d'un contrat, l'un de nos partenaires a souhaité m'offrir un cadeau d'une valeur non négligeable. Ne voulant pas risquer de compromettre les bonnes relations que nous avons pu établir, je m'interroge sur le comportement à avoir dans une telle situation ?*

  Par principe, il convient de refuser courtoisement tout cadeau de ce type, en expliquant la politique du Groupe dans ce domaine.

- *Un fournisseur important du Groupe donne une réception pour l'inauguration de sa nouvelle usine. Sont conviés à cette réception des hommes d'affaires, des hommes politiques et des fonctionnaires. Puis-je accepter l'invitation que j'ai reçue en tant que représentant du Groupe ?*

  Oui. Nous vous invitons à informer au préalable votre hiérarchie de cette invitation.

NOS RÈGLES DE CONDUITE

- Prévention des conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêt, qu'il soit potentiel ou réel, peut sérieusement porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les collaborateurs doivent ainsi prévenir ou éviter toute situation créant ou pouvant créer un conflit réel ou apparent entre leurs intérêts personnels et ceux du Groupe.

Il y a conflit d'intérêt lorsqu'un collaborateur ou l'un de ses proches ou alliés est susceptible de tirer un profit personnel d'une transaction menée pour le compte de l'entreprise, avec des clients ou fournisseurs, notamment. Il en va de même si un salarié tente de retenir ou de faire retenir, notamment comme fournisseur, une entreprise dans laquelle lui-même ou un proche ou un allié possède, directement ou indirectement un intérêt matériel ou moral.

Si une telle situation venait à se présenter, chaque employé se doit de suivre la procédure définie ci-après :

- informer sa hiérarchie en cas de conflit d'intérêts potentiel donnant ou pouvant donner l'impression d'influencer son jugement et ses actes ;
- s'abstenir d'occuper une fonction ou de détenir un intérêt financier ou un mandat au sein de toute organisation qui est un concurrent, un client, un fournisseur ou un partenaire commercial d'Elis qui permettrait d'avoir une influence sur la relation.

QUESTION/RÉPONSE

- *Mon frère dirige une entreprise d'imprimerie de documents promotionnels reconnue pour la qualité de ses prestations. En ma qualité de responsable chargé d'organiser une campagne d'information sur un nouveau produit, puis-je lui proposer la réalisation de ce projet, étant donné que son entreprise représente l'offre la plus intéressante ?*

  Compte tenu de la situation, vous devez faire part à votre hiérarchie de votre lien de parenté avec ce potentiel fournisseur afin que la décision soit prise de manière objective et éclairée et que vous vous absteniez de participer au processus décisionnel.

NOS RÈGLES DE CONDUITE

- Représentation d'intérêts (*lobbying*)

  Effectuer une action de représentation d'intérêts (*Lobbying*) consiste à *« influer sur la décision publique, notamment sur le contenu d'une loi ou d'un acte réglementaire, en entrant en communication »* avec un des responsables publics mentionnés à cet article.

  L'activité de *Lobbying* qui consiste à fournir en toute transparence des informations utiles susceptibles d'éclaircir la prise de décision publique doit, pour être légitime se borner à une simple communication orale ou écrite visant à apporter une expertise dans le but de défendre les intérêts du Groupe.

  Les collaborateurs doivent veiller à ce que cette activité ne soit pas requalifiée en trafic d'influence ou même de corruption, et à ce titre, n'exercer aucune pression visant à favoriser les intérêts économiques spécifiques auprès des décideurs, ni octroyer aucun avantage matériel ou contrepartie de quelque nature que ce soit au décideur.

  La représentation d'intérêts s'exerce dans le strict respect des lois et des règlements en vigueur.

- Documents financiers

  Le Groupe s'engage à ce que les informations financières qu'il communique, sous quelque forme que ce soit (rapports annuels, communiqués de presse, présentations publiques) en lien avec ses activités soient exactes, sincères et pertinentes.

- Protection des données à caractère personnel

  Le Groupe mesure l'importance de sa responsabilité en matière de protection et d'utilisation des données à caractère personnel qu'il collecte et qui lui sont transmises.

  L'utilisation de ces informations par le Groupe et ses collaborateurs doit être en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables (dont le Réglement Général sur la Protection des Données de l'Union Européenne -RGPD), y compris en ce qui concerne leur collecte, leur traitement, leur utilisation, leur diffusion, leur stockage ou encore le droit, pour chaque personne, d'accéder à ou de rectifier ses données propres. Chaque personne doit pouvoir exercer les droits attachés à ses données.

QUESTION/RÉPONSE

- *Un ami qui ne travaille pas chez Elis me demande les adresses emails de mes collègues afin d'effectuer une campagne promotionnelle dans le cadre de son activité professionnelle. Puis-je lui transmettre cette liste ?*

  Non. Ces informations sont des informations à caractère personnel que nous détenons pour des finalités déterminées. Elles ne peuvent pas être transmises à l'extérieur pour d'autres finalités.

NOS RÈGLES DE CONDUITE

PROTECTION DU PATRIMOINE

- Protection des actifs

  Le maintien de l'intégrité des actifs appartenant au Groupe est un gage de sa prospérité dont bénéficie l'ensemble du personnel.

  Chaque collaborateur a le devoir de contribuer à protéger et préserver le patrimoine d'Elis contre tout fait de dégradation, de vol ou de détournement et à n'utiliser les outils et matériels de l'entreprise que dans un objectif strictement professionnel qui sert les intérêts de cette dernière. Néanmoins, Elis tolère de manière exceptionnelle l'utilisation à des fins personnelles de certains outils tels que la messagerie électronique dans la mesure où cela ne nuit pas au travail du collaborateur, n'affecte pas le bon fonctionnement du système d'information et ne porte pas atteinte à l'image de l'entreprise.

- Respect de la confidentialité

  Toute personne travaillant au service du Groupe peut avoir accès à un certain nombre d'informations confidentielles, à savoir des informations non encore rendues publiques, qui peuvent être d'une grande valeur et doivent demeurer confidentielles dans la mesure où leur divulgation ou leur utilisation risquerait d'être dommageable aux intérêts du Groupe.

  Ces informations peuvent notamment concerner des acquisitions, des résultats financiers, des opérations marketings et commerciales, des produits, des données industrielles, ainsi que tout élément susceptible de relever de la propriété intellectuelle et du savoir-faire du Groupe.

  Quelle que soit la nature de ces informations et le support utilisé, chaque collaborateur doit avoir conscience des conséquences néfastes que peut représenter la divulgation volontaire ou involontaire de telles informations.

NOS RÈGLES DE CONDUITE

En outre, lorsque les informations en question sont susceptibles d'influer sur la valeur des titres Elis cotés en bourse, le collaborateur détenant ces informations a alors le statut d'initié et doit en conséquence, tant que l'information n'est pas rendue publique, s'abstenir de toute opération sur les titres Elis, directement ou par personne interposée. Dans une telle situation, la prudence et la discrétion sont essentielles pour ne pas donner lieu à un délit d'initié dont les sanctions pour l'entreprise et le collaborateur peuvent être conséquentes. Il en est de même des informations de cette nature qui impliquent des partenaires du Groupe.

A cet effet, Elis a établi une charte de déontologie boursière consultable sur son site Internet www.corporate-elis.com, visant à rappeler les dispositions légales et réglementaires applicables en matière de protection, conservation, diffusion, utilisation, reproduction et destruction des informations sensibles et privilégiées.

QUESTION/RÉPONSE

- *Lors d'un déjeuner au restaurant d'entreprise, j'entends des collègues parler d'une forte hausse des bénéfices de notre Société pour ce dernier trimestre qui devrait être annoncée publiquement deux jours après. Fort de cette information, je me dis que je pourrais acheter des actions de la Société avant que la nouvelle ne soit publique pour les revendre ensuite avec un bénéfice.*

  La possession d'une information de cette nature fait de vous un initié et par conséquent vous interdit de procéder à une opération sur les titres de la Société tant que cette information n'est pas publique.
  De manière générale, il est primordial de toujours faire preuve de la plus grande discrétion et de la plus grande prudence avant d'évoquer des sujets confidentiels, en particulier dans un lieu public (gare, aéroport, restaurant…).

NOS RÈGLES DE CONDUITE

- Protection et valorisation de l'image du Groupe
  La qualité de l'image institutionnelle du Groupe ainsi que la réputation de ses produits et services sont les conditions de sa pérennité. Le personnel du Groupe, conscient de leur importance, doit contribuer à la notoriété positive du Groupe, doit s'abstenir de tout dénigrement et ne doit ni entamer ni soutenir une action de boycott, ni communiquer de façon négative, ou mener toute action défavorable au Groupe, de quelque nature que ce soit y compris lors de l'utilisation des réseaux sociaux sur Internet.

  Aucune communication extérieure ne peut être faite par une personne non habilitée. Toute communication doit faire l'objet d'une autorisation préalable du responsable hiérarchique qui doit en informer les instances compétentes.

QUESTION/RÉPONSE

- *Puis-je mettre sur mon blog personnel des photos prises lors d'un évènement organisé par la Société?*

  Il est préférable de demander leur accord aux personnes concernées. Il faut également vous poser la question suivante : quelle image vais-je donner de moi, de mes collègues et de mon entreprise en mettant en ligne des photos ?

NOS RÈGLES DE CONDUITE

LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

En tant qu'acteur industriel de premier plan, Elis met ses responsabilités environnementales au cœur de ses préoccupations.

Parce que les services fournis par Elis ont un impact direct sur l'environnement, Elis a construit un modèle économique plus durable, autour du concept d'économie de fonctionnalité et s'appuyant sur une offre de services et de produits de haute qualité. Se souciant du cycle de vie de ses produits en travaillant sur leur écoconception et leur durabilité, Elis contribue à réduire la pression sur son environnement à la différence des modes de consommation classiques qui encouragent les produits jetables ou à obsolescence programmée.

La politique environnementale d'Elis s'articule autour des quatre axes principaux suivants et s'inscrit dans une dynamique de progrès :

- l'optimisation et la gestion économe de la consommation de ressources naturelles (eau, gaz naturel, etc.),
- la réduction des pollutions et la maîtrise des impacts environnementaux (rejet des effluents industriels, émissions de gaz à effet de serre, etc.),
- la préservation et le développement de la bio-diversité,
- le recyclage d'une majeure partie des textiles de fin de vie.

Au quotidien, Elis met en pratique ces principes dans l'ensemble de ces unités de production et favorise les échanges des meilleures pratiques environnementales entre les équipes.

Les contrats du Groupe avec ses fournisseurs stratégiques à risque potentiel ou élevés contiennent un référentiel développement durable avec la réalisation d'audits réguliers selon un cahier des charges établi par Elis.

DISPOSITIF D'ALERTE

Afin d'assurer l'effectivité des principes et valeurs prévues dans ce Code, Elis encourage la transparence.

Tout collaborateur confronté à une situation susceptible de violer une loi, un règlement ou les principes énoncés dans ce Code éthique peut signaler librement cette situation auprès de son manager, de tout autre responsable hiérarchique, du responsable de la conformité (compliance officer), aussi appelé « le référent » du dispositif, ou de son responsable des ressources humaines.

Elis met également à la disposition de ses employés un dispositif d'alerte permettant de signaler, de manière confidentielle, toute situation de ce type dont il/elle aurait eu personnellement connaissance ou d'obtenir aide et conseil relativement au contenu du présent Code et à ses modalités de mise en œuvre. Le dispositif d'alerte est disponible à l'adresse suivante :

https://report.whistleb.com/elis.

Aucune sanction ni mesure de discrimination ne sera prise à l'égard d'un collaborateur faisant usage de ce dispositif d'alerte de bonne foi et sans intention de nuire.

Elis garantit la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte, des faits objets du signalement ainsi que des personnes visées par le signalement, quel que soit le mode de signalement. Toute divulgation des faits objet du signalement n'est possible que dans le strict respect de la règlementation en vigueur, notamment en ce qui concerne les procédures de signalement et son caractère proportionné à la sauvegarde des intérêts en cause.

We empower your day

10/2018 - Photos non contractuelles – Reproduction interdite – ELIS SERVICES – SA au capital de 16.000.075 €
5, boulevard Louis Loucheur 92210 Saint-Cloud - 693 001 091 RCS Nanterre - HADES S.A. – 145, boulevard Industriel – 1070 Bruxelles – RPM Bruxelles 0402.079.450 - ELIS Luxembourg S.A. – 22 Z.A.E. Zaemer, L-4959 Bascharage – RC Luxembourg B 48681